

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019

Délibération n°DL2019_045 : Adoption du budget primitif 2019 de la régie autonome des transports Sillages

Date de la convocation : 22/03/2019

Date de publication :

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf du mois de mars à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Pierre ASCHIERI, Mireille BANCEL, Franck BARBEY, Claude BLANC, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Magali CONESA, Jean-Louis CONIL, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Myriam LAZREUG, Andrée-Claire LIEGE, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Gérard MERO, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLLOT, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN, Florence SIMON, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTERLIN, Christian ZEDET, Jean-Claude ZEJMA.

ONT DONNE POUVOIR : François BALAZUN à José COTTON, Claude BOMPAR à Jean-Louis CONIL, Pierre BORNET à Jérôme VIAUD, Dominique BOURRET à Cyril DAUPHOUD, Catherine BUTTY à Philippe WESTERLIN, Christophe CHALIER à Florence SIMON, Henri CHIRIS à Claude BLANC, Jean-Marc DEGIOANNI à Mireille BANCEL, Pierre DEOUS à Jean-Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL à Nicole NUTINI, Jean-Marie GUENOT à Jean-Claude ZEJMA, Christophe MOREL à Philippe BONELLI, Gilles PEROLE à Pierre ASCHIERI, Anne-Marie PROST-TOURNIER à Marc COMBE, Roland RAIBAUDI à Christiane REQUISTON, André ROATTA à Jacques POUPLLOT, Jacques VARRONE à Gérard MERO, Brigitte VIDAL à Jean-Paul CAMERANO, Jean-Claude ZEJMA à Catherine SEGUIN.

ETAIENT ABSENTS : Jean-Marie BELVEDERE, Valérie COPIN, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc GARNIER, Fabrice LACHENMAIER, Marie-Claude RENARD, Patricia ROBIN.

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Franck BARBEY après le vote de la délibération n°31, Pierre BORNET après le vote de la délibération n°29, Murièle CHABERT après le vote de la délibération n°31, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL après le vote de la délibération n°26, Myriam LAZREUG après le vote de la délibération n°31.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Pierre BORNET avant le vote de la délibération n°44, Dominique BOURRET avant le vote de la délibération n°38, Catherine BUTTY avant le vote de la délibération n°55, Claude CEPPI avant le vote de la délibération n°61, Jean-Marc DEGIOANNI avant le vote de la délibération n°44, Anne-Marie DUVAL avant le vote de la délibération n°50, Florence SIMON avant le vote de la délibération n°62, Jacques VARRONE avant le vote de la délibération n°37, Brigitte VIDAL avant le vote de la délibération n°49, Jean-Claude ZEJMA avant le vote de la délibération n°53.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

CONSEIL DE COMMUNAUTE	DELIBERATION
DU 29 MARS 2019	N°DL2019_045
RAPPORTEUR : Jean-Marc DELIA	
FINANCES	
Adoption du budget primitif 2019 de la régie autonome des transports Sillages	
<u>SYNTHESE</u>	
Il est proposé au conseil d'adopter le projet de budget 2019 de la régie des transports Sillages qui a reçu un avis favorable du conseil d'exploitation.	

Monsieur le Premier Vice-président expose au conseil de communauté :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-1, L2224-2 ;

Vu le projet de budget de la régie autonome des transports Sillages pour l'exercice 2019 préparé par le directeur conformément à l'article R. 2221-68 du code général des collectivités territoriales faisant apparaître les propositions suivantes :

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 8 mars 2019 approuvant le projet de budget primitif 2019 ;

SECTION D'EXPLOITATION :

CHAPITRES	Propositions 2019
011 Charges à caractère général	11 276 750.00
012 Charges de Personnel	740 000.00
65 Subventions participations	1 000.00
67 Charges exceptionnelles	10 000.00
042 Amortissements et provisions	160 000.00
TOTAL DES DEPENSES	12 187 750.00

CHAPITRES	Propositions 2019
002 Excédent de fonctionnement reporté	769 836.87
70 Produits de gestion courante	990 000.00
73 Produits issus de la fiscalité (VT)	6 830 000.00
74 Dotations et participations	3 535 512.00
75 Autres produits de gestion courante	12 000.00
77 Produits exceptionnels	50 401.13
TOTAL DES RECETTES	12 187 750.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRES	Propositions 2019 +RAR
20 Immobilisations incorporelles	54 535.70
21 Immobilisations corporelles	165 000.00
TOTAL DES DEPENSES	219 535.70

CHAPITRES	Propositions 2019
001 Excédent antérieur reporté	59 535.70
040 Amortissement des immobilisations	160 000.00
TOTAL DES RECETTES	219 535.70

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : C Seguin, P Euzière, M Addad, M Conesa, S Cassarini, PE De Fontmichel, M Lazreug, JM Degioanni, M Bancel, JP Camerano, B Vidal) décide :

- **D'APPROUVER** le projet de budget 2019 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2019 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus au chapitres détaillés ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération et le budget à Monsieur le Sous-Préfet de Grasse, Monsieur la Trésorier principal de Grasse.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



AR PREFECTURE

006-200039857-20190329-DL2019_045-DE
Regu le 10/04/2019